

DELIBERATION DD2024_030

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 mars 2024

LE 28 mars 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	57
Votants	74
Pouvoirs	17

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SÎLOT - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. LAVITOLA, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
M. LECOMTE donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. MOTTIER donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LAGUIONIE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. MOTARD
M. PERIER donne pouvoir à M. BARROUX
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

SÎLOT - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'avec SÎLOT – Tiers-lieu de l'économie sociale et solidaire et des cultures urbaines sur l'ancien site de 5 ha du camp militaire de l'OTAN, le Grand Périgueux fait le pari audacieux de créer un lieu alliant le sport et la culture au service du développement économique et touristique de l'Agglomération au service de tous les habitants du territoire – urbain comme rural – et notamment des jeunes.

Que fruit d'une co-conception intégrale, SÎLOT permet de relever le défi d'une approche intergénérationnelle et inclusive, à la fois comme levier de la stratégie de développement de la pratique des cultures urbaines et facteur d'attractivité et de développement de l'agglomération, de ses acteurs, de ses quartiers.

Que le projet répond ainsi à quatre exigences :

- Créer un support d'inclusion sociale et d'échanges intergénérationnels qui favorise l'émergence et le développement de projets liant cultures urbaines, économie créative circulaire et innovation sociale pour les habitants issus des quartiers prioritaires, mais aussi de toute l'agglomération.
- Accompagner les initiatives d'utilité sociale porteuses de solutions nouvelles et créatrices d'emplois de qualité par l'hybridation inédite des disciplines, des filières et des publics, mais aussi en proposant des espaces évolutifs d'entraînement et de pratique sportive, de travail et d'innovation aux acteurs locaux associatifs liés aux cultures urbaines.
- Organiser la consolidation et le développement d'une offre sportive attractive sur l'agglomération, alliant une gamme d'activités, de restauration, en phase avec les nouvelles attentes des jeunes et des familles, mais aussi des pratiquants confirmés et des athlètes.
- Mettre en valeur et ouvrir au public le site dans une approche écoresponsable assurant la gestion de la pollution des sols, la contribution à un nouveau modèle foncier et énergétique sobre, décarboné et local.

Qu'en toute logique, SÎLOT est inscrit comme prioritaire au Projet de territoire « Grand Périgueux 2040 », mais aussi dans différents documents contractuels avec les différents partenaires :

- À la convention Action Cœur de Ville de Périgueux
- Au contrat de Relance et de transition Ecologique (CRTE)
- Au contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 au titre des opérations matures en accord avec la Région Nouvelle-Aquitaine
- Au contrat de territoire du Département de la Dordogne au titre des projets d'intérêt départemental
- Au Contrat Régional de développement et de transitions 2023-2025
- Au prochain Contrat de Ville 2024-2030 au titre des opérations structurantes en quartier prioritaire.

Considérant que conformément aux décisions prises lors du Conseil communautaire du 24 mars 2023 et après validation des étapes réglementaires, la totalité des marchés de travaux a pu être

notifiée aux entreprises – excepté pour le lot Réemploi qui doit faire l'objet d'une consultation plus ajustée.

Que les travaux ont ainsi pu débuter en février avec un échelonnement sur 18 mois, portant ainsi la date prévisionnelle de réception de l'ouvrage en septembre 2025 – hors aléas.

Qu'une triple demande de subvention, dans le cadre du volet territorial des fonds européens 2021-2027 (FEDER et LEADER), nécessite une actualisation du plan de financement de l'opération, tant du point de vue des dépenses que des recettes.

Qu'à ce titre, le Grand Périgueux sollicite un montant total de 440 000 € de subventions européennes, pour le projet SÎLOT, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie portée par le Pays de l'Isle en Périgord. La clé de répartition est la suivante :

- ➔ 300.000 € au titre des équipements et aménagements structurants éco-responsables ;
- ➔ 100.000€ au titre de la dynamique des lieux hybrides ;
- ➔ 40.000 € au titre des projets maintenant une vie locale dynamique et attractive, proches de l'environnement.

	DÉPENSES		RECETTES			
	Montant HT	%		Montant HT	%	État
MAÎTRISE D'ŒUVRE	1 148 025 €	2,7%	État - FNADT	2 191 388 €	20,6 %	Notifiés
Honoraires	1 148 025 €	2,7%	État - Fonds vert	806 798 €	7,6 %	Notifiés
			État - ANS	250 000 €	2,3 %	Notifiés
TRAVAUX	9 495 929 €	89,2 %	Région	1 500 000 €	14,1%	Notifiés
Pôle Cultures Urbaines	3 803 361 €	44,1%	Département	1 000 000 €	9,4 %	500 000 € notifiés / 500 000 € en cours
Pôle ESS	3 748 114 €	43,4%	FEDER LEADER 21-27	440 000 €	4,1 %	Demande
Parc des Transitions	1 944 453 €	22,5%	Auto-financement	4 455 767 €	41,9 %	
TOTAL DÉPENSES	10 643 953 €		TOTAL RECETTES	10 643 953 €		

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide les éléments présentés et notamment l'actualisation du plan de financement ;
- Autorise le Président à solliciter un soutien financier des fonds européens pour un montant global de 440.000 € à travers une sollicitation de l'organisme intermédiaire qu'est le Pays de l'Isle en Périgord et l'autorité de gestion, la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulé de ces demandes de subvention.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20240328-DD2024_030-DE

DD2024_030
S'LO

Délibération publiée le 10/04/2024

Pour extrait con

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 10/04/2024

Périgueux, le 10/04/2024

le Président
Jacques AUZOU

